

FORMULE N° 36.

CAHIER DU SCRUTIN. (Art. 36 (5).)

Numéro d'ordre donné à chaque électeur lorsqu'il demande un bulletin	Détails sur l'électeur			
	Nom de l'électeur (Nom de famille en premier lieu.)	Occupation	Adresse postale	Numéro d'ordre de l'électeur sur la liste électorale

Numéros des formules de serment, s'il en est, que l'électeur est requis de prêter.	Constatation que le serment a été prêté ou refusé, (Si le serment a été prêté, insérer «Assermenté»; s'il a été refusé, insérer «A refusé de prêter serment »)	Détails sur la personne appuyant, dans un arrondissement rural seulement, en vertu de l'article quarante-six, un électeur dont le nom n'est pas sur la liste		
		Nom	Numéro d'ordre de électeur sur la liste électorale	Constatation que le serment (Formule 45) a été prêté. (S'il est prêté, insérer «Assermenté »).

Constatation que l'électeur a voté (Lorsque le bulletin est déposé dans la boîte du scrutin, insérer «A voté »)	Observations.

FORMULE N° 37.

SERMENT SUR LE DROIT DE VOTE. (Art. 39 (1).)

(1) Vous jurez (ou affirmez) que vous êtes un sujet britannique âgé de vingt et un ans révolus, que vous avez résidé ordinairement au Canada durant les douze derniers mois et que vous résidiez ordinairement dans ce district électoral le _____ jour d 19____, (indiquer la date d'émission du bref d'élection); (et, à une élection partielle, vous avez continué de résider ordinairement dans ce district électoral jusqu'à ce jour).

(2) Que vous ne rentrez pas dans l'une des catégories de personnes qui n'ont pas le droit de vote ou qui sont inhabiles à voter par suite d'une nomination à une fonction judiciaire, d'un emploi relatif à l'élection en cours dans ce district électoral, moyennant rémunération ou rétribution, ou pour des motifs de race, de crime, d'incapacité mentale ou de privation du droit de vote pour manœuvres frauduleuses ou actes illicites;